

Rapport de la sous-commission du Budget 2015 révisé

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR)
Pascal Bühler (PS)
Karim Boukhris (POP) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 23 mars 2015, en présence de Mme Schallenberger. Étaient également présents pour l'examen de leur service : MM. Pipoz, Fournier, Cosandier et Laini (420 et 430), M. Sammali (126), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483), Me Bois (124), M. Castioni (100, 110, 121 et 130). Le budget 2015 bis a été passé en revue.

L'ensemble des chefs de service du dicastère se sont réunis pour préparer le nouveau budget 2015.

Les comptes 2014 sont établis selon MCH1, alors qu'au sein des services, le plan comptable pour le budget 2015 révisé est celui de MCH2.

École obligatoire et Part. Institutions para-scolaires (430 et 420)

Subventions (420)

La subvention aux institutions spécialisées est réduite de CHF 213'900.- ceci par une projection en fonction des factures reçues début 2015. Par le principe d'échéance, un montant global avait déjà été comptabilisé dans les comptes 2014.

Baisse de CHF 72'000.- de la subvention versée au collège musical. Ainsi, la subvention s'élève à CHF 600'000.- avec une garantie de déficit plafonnée à CHF 50'000.-. Le collège musical compte environ 25 enseignants (9 EPT) pour 400 élèves. Une baisse de CHF 64'000.- correspond à 1 EPT, soit plus de 80 élèves. Aussi, le collège musical devra tenter de trouver d'autres moyens de financement, ceci d'autant plus que le canton a décidé de supprimer l'aide apportée au collège musical. Perte CHF 20'000.- (augmentation de la Loterie romande, des tarifs,...).

Baisse de CHF 44'000.- (10 %) pour le Foyer de l'écolier (qui accueille 280 enfants par jour sur 12 lieux). Cette diminution devrait être supportable pour 2015 (renoncement à certaines améliorations, recours à la « petite » fortune de l'association) mais sera problématique pour 2016. Cette baisse se fera par un avenant à la convention 2015-2016. La cheffe de dicastère rappelle que le coût de l'accueil par le Foyer de l'écolier est moindre que si c'était à la Ville seule de l'assumer.

Personnel (430)

Fermeture des collèges du Valanvron et du Bas-Monsieur. Ces fermetures demandent l'achat d'un bus scolaire afin de doubler les passages au Valanvron. Économie (bus scolaire et courses supplémentaires compris) de CHF 30'800.- pour 2015 et CHF 83'300.- pour 2016. Ces fermetures ont été proposées par la direction à cause du manque chronique (et à venir) d'élèves par rapport à la norme de 18 élèves par classe. Il sera procédé à une séance d'information à la population concernée.

Biens, services et marchandises (430)

Le service propose une série d'économie pour un montant total de CHF 281'100.- dont voici le détail :

Spectacles scolaires (46'300.- / 50 %)

Achat de livres pour les centres de documentation (14'000.- / 50 %)

Fête du personnel (5'000.- en 2015, 10'000.- en 2016)

Suppression de l'accueil du mercredi après-midi (5'100.- en 2015, 13'800.- en 2016)

Renoncement au projet PRIMA au cycle 2 (immersion en allemand) (4'700.- en 2015, 12'700.- en 2016)

Achat de matériel d'enseignement (56'900.- / 15 %)

Entretien du matériel et du mobilier scolaire (10'800.- / 20 %)

Transport des élèves (38'800.- / 15 %)

Semaine des joutes (6'000.- / 20 %)

Projets éducatifs et de prévention (7'000.- / 10 %)

Formation du personnel (4'700.- / 15 %)

Suppression du versement à la FOPS (7'000.-)

Entretien des bâtiments scolaires (76'000.- / 10 %)

Investissements (430) :

L'investissement complémentaire à solliciter au Conseil général pour Fantaisie consiste à mettre ce bâtiment aux normes anti-sismiques obligatoires pour des bâtiments accueillant des enfants.

Cet investissement est nécessaire à mesure que l'EOCF a un besoin urgent et vital de création de nouvelles salles de classes pour faire face à la rénovation du cycle 3, de la mise en place du demi-cycle 7-8 et de l'augmentation du nombre de classes de 1^{re} et 2^e.

L'achat d'un bus scolaire pour CHF 70'000.- est à maintenir surtout puisqu'il s'agit maintenant du bus nécessaire au transport des enfants du Valanvron ou de Bas-Monsieur. L'ancien bus qui était initialement prévu sur cet investissement sera maintenu pendant une année encore. Après renseignement, le recours à un leasing n'offre pas d'avantage financier sur le long terme. Les bus scolaires parcourent en moyenne huit à dix mille kilomètres par an et durent dix à quinze ans.

Pour le renouvellement du mobilier d'une cuisinière des 6 blocs-cuisines pour l'enseignement de l'économie familiale en 11^e année. Il s'agit d'un bloc comprenant trois cuisinières dont les plaques en fonte sont voilées, ceci pouvant devenir potentiellement dangereux au niveau de l'équilibre des casseroles. Par ailleurs, ce crédit comprend une rénovation partielle du mobilier. Mobilier et cuisinières servant à l'enseignement de l'école ménagère l'économie familiale et qui devrait arriver en bout de course d'ici deux à trois ans et qui alors occasionneront des frais supérieurs pour leur remplacement total.

Après discussion et éclaircissements, les trois commissaires ont été convaincus du maintien de ces investissements.

Service de la communication

Ce service étant nouveau, il n'est discuté que du budget 2015 révisé.

Son effectif pour 2015 reste à 3,4 EPT provenant de transferts d'autres services. Le remplacement prévu de l'ancien chargé de promotion (poste à 90 %) a été abandonné (0,7 EPT). Afin de pouvoir accomplir ses tâches, le service peut compter actuellement sur une stagiaire médiamaticienne et, pour le second semestre, sur l'arrivée d'un stagiaire ou d'un apprenti.

Pour la campagne que va mener la voirie contre le *littering* et pour améliorer le tri des déchets, le service s'est approché de l'école d'art pour l'organisation d'un concours auprès des élèves. Ceci devant permettre une certaine économie.

Les biens, services et marchandises ont globalement subi une coupe de 10 % (il a été renoncé aux abonnements de journaux) et ceci bien que le service étant nouveau, il ne dispose pas encore des outils et des ouvrages de référence utiles à son fonctionnement.

Dans le cadre d'une économie globale, le service va assurer une partie des mandats que d'autres services auraient confiés à des entreprises de communication externe.

Un commissaire demande si le service a l'intention de reprendre la création des calendriers de la Ville.

Service communal de l'action sociale

Personnel (301)

Malgré la forte pression sur le service (nombre de dossiers par AS, fort absentéisme pour burn-out, départs,...) celui-ci propose deux délais de carence pour un total de 5 mois et le report de l'engagement d'un AS au 1er septembre à 0,8 EPT (au lieu de 1 EPT dès le 1er janvier). D'autres mesures sont actuellement analysées par le SRH de la Ville.

Subventions (321)

Plusieurs mesures sont proposées par le service pour un total de CHF 466'464.- :

Renoncement au nouveau projet d'allocations communales (300'000.-)

Maintien des subventions régulières et suppression des aides ponctuelles (53'464.-) qui pourront éventuellement trouver une solution au travers d'un fond.

Réduction du poste aide humanitaire (17'000.-), réduction limitée par nos obligations liées à Latitude 21.

Suppression de la prestation sacs poubelles (90'000.-), le service justifie ce choix par le fait que cette aide n'est pas fonction du revenu.

Diminution de la subvention à l'Union Ouvrière (6'000.-), diminution qui serait compensée par un fond.

Biens, services et marchandises (301 et 315)

Diverses réductions pour un total de CHF 37'000.- sur les deux services, dont notamment une baisse de CHF 10'000.- au compte 315-3189000 pour les aides familiales. Cette baisse devra être compensée par un fond, de même que l'augmentation des tarifs de NOMAD annoncée pour le 1er avril (avant : entre CHF 8.- et CHF 35.- selon le revenu ; après CHF 35.- pour tous).

Par ailleurs, une large coupe a été faite dans la formation métier.

Investissements (301 et 315)

Le crédit prévu pour Collège 11 est maintenu (travaux adjugés).

Le service propose de renoncer aux crédits d'étude et de rénovation des immeubles du Châtelot prévus pour 2016 et 2017. Le Conseil communal suggère en effet la vente de ces immeubles sous condition, à une fondation, afin de garantir les objectifs dédiés à ces immeubles.

Service de la santé et de promotion de la santé (311, 482, 483)

L'ensemble des réductions ont été opérées sur le poste biens, services et marchandises pour un total de CHF 74'300.- dont CHF 66'652.- sur le centre de santé scolaire.

Il a été décidé de ne pas toucher les subventions. En effet, le poste subvention personnes physiques (482-3637001) sert principalement à l'implantation de médecins en ville et commence à porter ses fruits avec l'arrivée de trois médecins de famille en 2014. Une rencontre est prévue avec un pédiatre et un médecin en 2015. Cette subvention privilégie la création de cabinet de médecins.

Pour ce qui touche à l'orthophonie, le centre dispose actuellement de deux étages pour recevoir environ 250 enfants par semaine. Les locaux sont assez exigus et l'espace de travail est largement en-dessous de la normalité. Bien qu'il ait été renoncé cette année à certains travaux de rafraîchissement des locaux, il est envisagé d'étendre les locaux au cycle 1 qui se trouve au rez-de-chaussée.

Service juridique

Le service a opéré une réduction linéaire de 10 % sur les postes biens, services et marchandises avant d'opérer une seconde coupe de CHF 500.- sur chacun des postes « Formation métier », « Acquisition livres, ouvrages spécialisés » et « Abonnements ».

Conseil général - Conseil communal - Chancellerie - Contrôle des habitants (100, 110, 121, 130)

Le chef de service remarque que les postes subventions et biens, services et marchandises sont difficilement compressibles dans les différents centres puisque notamment les subventions mises dans le centre 110 sont généralement liées à des contrats. Aussi, il a été décidé de mandater le service des affaires extérieures afin d'étudier la pertinence des différentes adhésions auprès de Région Capitale Suisse, de l'Association Forum transfrontalier, RUN 3 Villes, CAPMN, Agglomération urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds, Tourisme neuchâtelois, RUN-Centre Jura, cotisation Union des Villes Suisses, cotisation Association des Communes Neuchâteloises, cotisation Parc du Doubs, ainsi que cotisation Ville Réseau Arc Jurassien.

Conseil général :

Frais d'impression passage de CHF 6'000.- à CHF 5'000.-

Frais de réception (CHF 4'000.- à CHF 2'500.-)

Subvention org. privée à but non lucratif (CHF 15'000.- à CHF 2'000.-)

Conseil communal :

Participation publications externes (CHF 75'000.- à CHF 30'000.-)

Subventions aux entreprises publiques (CHF 2'000.- à 0.-)

Chancellerie :

Fourniture et matériel de bureau (CHF 2'000.- à CHF 1'500.-)

Frais d'impression, photocopies (CHF 12'000.- à CHF 11'000.-)

Achat mobilier/machines/appareils bureau (CHF 5'000.- à CHF 2'000.-)

Contrôle des habitants – État civil :

Frais d'impression, photocopies (CHF 3'000.- à CHF 2'500.-)

Au centre 130, un commissaire demande quelle sera la nouvelle répartition des émoluments pour l'établissement des permis de séjour des étrangers (4312100). Anciennement à 50/50, la répartition de fera à 1/3 – 2/3 entre la Ville et le canton (qui avait proposé 10/90 dans un premier temps). Suite à cette question, le chancelier a modifié le budget 2015 révisé avec la nouvelle répartition.

Il est à noter que les chiffres ci-dessus sont en MCH2 alors que le budget initial était en MCH1, ce qui ne facilite pas la comparaison.

Étant donné qu'il a été proposé en commission financière de réduire les indemnités aux partis politiques de 10 %, il a été demandé au chancelier d'établir un projet d'arrêté que la commission pourrait reprendre pour le présenter devant le Conseil général.

Le rapporteur
Karim Boukhris